

20251110 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2025/11/10/lyon-gaelle-attente-titre-sejour-depuis-trois-ans/>

« Je suis à bout » : salariée, Gaëlle attend un titre de séjour depuis trois ans

Gaëlle attend depuis trois ans que la préfecture du Rhône lui délivre son titre de séjour. Salariée depuis 2020 d'une grande entreprise publique à Lyon, mère de deux enfants nés en France, la trentenaire est contrainte de vivre dans le petit appartement de sa mère à Vaulx-en-Velin. Une situation qui l'épuise.

Méline Pulliat



Depuis trois ans, Gaëlle attend que la préfecture du Rhône lui délivre un titre de séjour. Photo : MP/Rue89Lyon

« Ils ne se rendent pas compte de ce qu'ils font dans la vie des gens », soupire Gaëlle, assise dans le canapé d'un petit appartement de Vaulx-en-Velin. La trentenaire est épuisée. Cela fait maintenant six ans qu'elle a quitté le Cameroun, et trois ans qu'elle a entamé une demande de titre de séjour à la préfecture du Rhône.

Une attente que Gaëlle n'est pas la seule à éprouver. La préfecture du Rhône est régulièrement épinglée pour ses retards. Selon les [chiffres des services de l'État](#), il faut en moyenne 236 jours pour obtenir un premier titre de séjour, et 139 pour un renouvellement.

Ces délais dépassent largement le seuil légal fixé à quatre mois. Sans ce titre, difficile de trouver un travail stable ou de bénéficier de différents droits sociaux. Des difficultés sur lesquelles Rue89Lyon avait [déjà enquêté en 2021](#). Pourtant, la jeune femme est dans une situation assez exceptionnelle. Malgré cette absence de titre, elle travaille depuis quatre ans pour une grande entreprise publique française. « Mais sans ce titre, je suis bloquée », grommelle Gaëlle.

À lire sur Rue89Lyon

[À Lyon, la préfecture du Rhône empêche les étrangers régularisés de voyager](#)
[Préfecture du Rhône : les étrangers victimes de la dématérialisation](#)

« Je ne pensais pas que ça serait si difficile »

Gaëlle effectue une première demande de rendez-vous à la préfecture du Rhône en octobre 2022. Elle ne l'obtiendra que plus d'un an plus tard, en janvier 2024. Elle explique alors vouloir changer de procédure. En effet, Gaëlle avait déjà entamé des démarches en 2020, à la

préfecture d'Isère, pour des motifs de « vie privée et familiale », étant la mère d'un enfant français.

« Je ne voulais plus passer par cette procédure-là, car le père de mon fils était absent et ne fournissait pas les preuves qu'il s'occupait de l'enfant », explique-t-elle. Gaëlle a rencontré cet homme, vivant en Isère, peu de temps après son arrivée en France en 2018.

Quelque temps après la naissance de son fils en novembre 2019, elle souhaite se séparer de lui, apprenant ses nombreuses autres relations. « Il me faisait du chantage, y compris sexuel. Il me disait toujours ‘tu ne peux pas me quitter, tu ne peux pas avoir tes papiers sans moi’ », raconte-t-elle.

C'est là qu'elle trouve un travail dans une entreprise publique, en 2020. Son récépissé, provenant de la préfecture de l'Isère, lui permettant de travailler. Gaëlle se dit « qu'elle a une porte de sortie » : obtenir un « titre de séjour salarié ». « J'avais tous les documents : mes fiches de paies, d'impositions, des documents écrits par mon employeur... », énumère Gaëlle.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. En 2024, deux ans après sa demande de rendez-vous à la préfecture du Rhône, elle reçoit un récépissé valable six mois (cette fois à Lyon)... mais sans autorisation de travailler. « Je tombe des nues », se souvient Gaëlle, qui a peur de perdre son emploi. C'est ce même récépissé qu'elle renouvelle depuis. « Quand j'ai quitté mon pays, je n'aurais jamais pensé que ça serait si difficile ! », constate-t-elle, amer.

« La préfecture est hermétique »

Gaëlle comprend d'autant moins que son dossier « coche toutes les cases ». En plus des justificatifs de travail, ses enfants sont nés en France et elle parle « très bien français. » « Je ne suis pas hors-la-loi, je fais du bénévolat en donnant mon sang régulièrement, etc., liste-t-elle. Si un dossier comme le mien ne passe pas, je n'ose même pas imaginer les autres. »

Son parcours est une réponse aux discours xénophobes stigmatisant les étrangers comme « des gens qui ne travaillent pas » et qui « profitent » des aides. « Mais, en fait, quand les personnes participent à l'économie et veulent travailler, ça ne change rien ! », s'étonne la trentenaire.

Gaëlle n'obtient par ailleurs jamais d'explications de la part des services de l'État. « La préfecture est hermétique ! Ils ne répondent qu'aux députés ! », s'énerve-t-elle.

Désespérée, elle a en effet contacté en janvier 2025 le député LFI de sa circonscription, Abdelkader Lahmar. Ce dernier écrira de nombreuses fois à la préfète du Rhône. Rue89Lyon a pu consulter un de ces courriers, daté de juillet 2025.

« Madame la Préfète, je sais vos services très sollicités par les nombreuses demandes adressées à la préfecture. Je pense que vous comprendrez néanmoins l'inquiétude de Madame du fait de cette situation et des obstacles qu'elle pose, alors que celle-ci fait face à de nombreux impératifs et démontre sa bonne insertion dans la société », écrit le député.

La préfète avait bien répondu au député, en juin 2025. « Dans le cadre de l'instruction en cours de sa demande de titre de séjour ‘salarié’, l'intéressée bénéficie d'un récépissé l'autorisant à travailler », écrit la préfète dans le courrier que Rue89Lyon a pu se procurer.

Gaëlle nous montre son dernier récépissé, reçu le 7 août 2025 : il contient encore la mention « vie privée et familiale » et ne l'autorise toujours pas à travailler.

Des situations « humainement absurdes »

Contacté, le député a répondu à nos sollicitations par le biais de son collaborateur. « Humainement, c'est absurde et c'est un gâchis économique. Ici, la personne participe au service public de la nation et elle se retrouve à galérer et sans stabilité, dénonce-t-il. Finalement, c'est une manière de créer des clandestins de papiers alors que les personnes correspondent à tous les critères. »

Il indique à Rue89Lyon qu'Abdelkader Lahmar reçoit, chaque jour, un grand nombre de demandes liées à ce genre de retard ou rencontrant des soucis dans leur demande de régularisation. La faute, selon lui, à un manque de moyen alloué aux services de la préfecture, mais aussi à une « volonté politique de la préfète et au niveau national de restreindre l'accès à la nationalité », affirme-t-il.

Sollicitée, la préfecture du Rhône n'a pas souhaité communiquer des informations sur une situation personnelle, « les dossiers et leur contenu [étant] confidentiels ». Les services de l'État nous assurent également que des moyens sont « en cours de déploiement pour proposer plus de créneaux de rendez-vous et atteindre mi-novembre une capacité de 1 400 rendez-vous de remise de titre par semaine. »

« Tout ce que je demande, c'est d'avoir mon chez-moi et dormir ! »

En attendant, Gaëlle est « en stand-by ». Sans titre de séjour, elle ne peut pas avoir accès à un logement par elle-même, alors qu'elle en aurait les moyens. Elle vit chez sa mère avec ses deux jeunes enfants.

« On dort à trois dans le même lit. Les enfants n'ont pas d'espace à eux », souffle la mère. Au-dessus se sa tête trône deux photos de ses enfants. En les désignant, elle grimace : « Ça me fait mal pour eux, ils ne peuvent pas vivre normalement leur vie d'enfants ».

Une situation d'autant plus compliquée que son fils souffre de troubles autistiques. « Il a fallu lui faire beaucoup d'examens au début, c'était compliqué de le faire sans autorisation du père », se désole Gaëlle. Encore aujourd'hui, son fils a besoin de soins particuliers et onéreux. « Sans titre de séjour, je n'ai pas de droits à la Caf, pas d'allocation handicapée », explique-t-elle.

Gaëlle se lève et regarde par la fenêtre. « Tout ce que je demande, c'est de pouvoir entrer dans une maison à moi et dormir, d'avoir un peu d'intimité aussi », soupire-t-elle, éreintée.

Son calvaire est loin d'être terminé, elle va devoir renouveler son dernier récépissé qui a expiré le 6 novembre.